



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente, mardi 27 septembre 2016, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Antoinette Badoud, Syndique
<u>Présents</u>	45 personnes
<u>Excusés</u>	Messieurs Didier Tornare et Markus Haeseli
<u>Scrutateurs</u>	Yannick Raboud - Sébastien Meloni - Frédéric Pasquier
<u>Secrétaire</u>	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée** : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.lepaquier.ch
2. **Investissements relatifs à la réfection des routes à caractère agricole :**
 - 2.1 route des Chavonnes
 - 2.2 route de Pra Jouli
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 vote
3. **Décision sur le mode de convocation des prochaines assemblées communales pour la législature 2016-2021**
4. **Octroi de délégation de compétences au Conseil communal pour la législature 2016-2021**
5. **Election de la commission financière pour la législature 2016-2021**
6. **Election de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021**
7. **Election de la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021**
8. **Divers**



Au nom du Conseil communal, **la Présidente** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée extraordinaire. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages, dix jours à l'avance.

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation et à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, la Présidente traitera l'ordre du jour comme tel.

Elle excuse Mesdames Laurence Corminboeuf et Julienne Morand et Messieurs Roger Pasquier, Didier Tornare, Markus Haeseli

La Présidente nomme ensuite, Yannick Raboud - Sébastien Meloni - Frédéric Pasquier en qualité de scrutateurs en leur désignant leur secteur respectif. Elle leur rappelle que leur tâche consiste à compter les personnes présentes aux rangées qui leur sont assignées et de communiquer, à haute voix à la secrétaire communale, les résultats des oui et des non issus des votes. Elle leur précise encore qu'ils font partie du bureau de l'assemblée communale avec les membres du Conseil communal. La Présidente les remercie pour leur collaboration.

Puis, la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 5 avril 2016.

Ce dernier était à la disposition des intéressés au bureau communal. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu ?

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme accepté et remercie Mme Fabienne Pharisa, secrétaire pour la transcription conforme des avis exprimés.

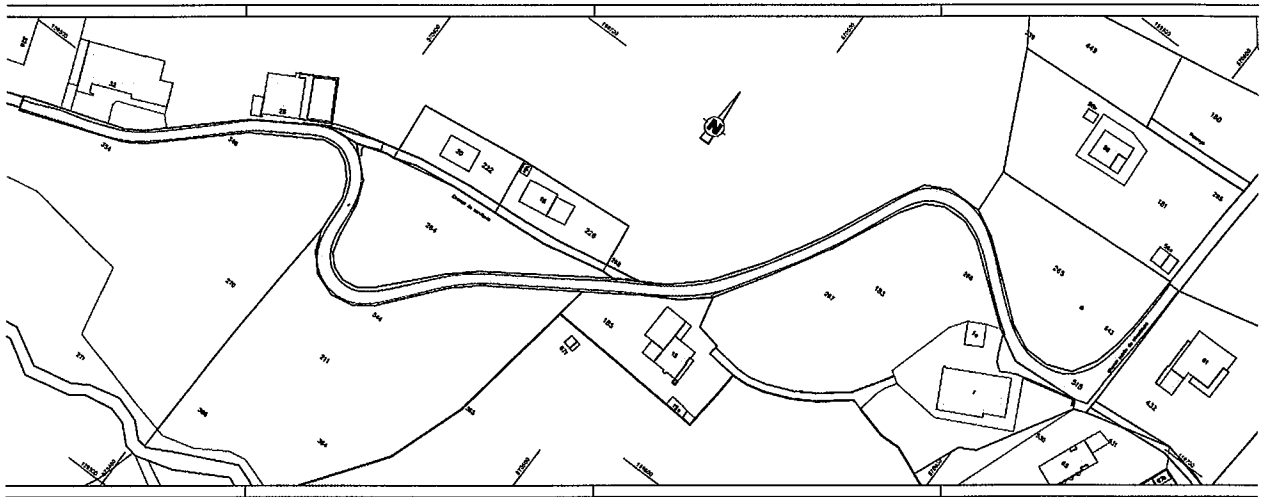


2. Investissements relatifs à la réfection de routes à caractère agricole :

Mme la Présidente explique qu'il s'agit de deux secteurs de route, un sur la route des Chavonnes et l'autre sur la route de Pra Jouli.

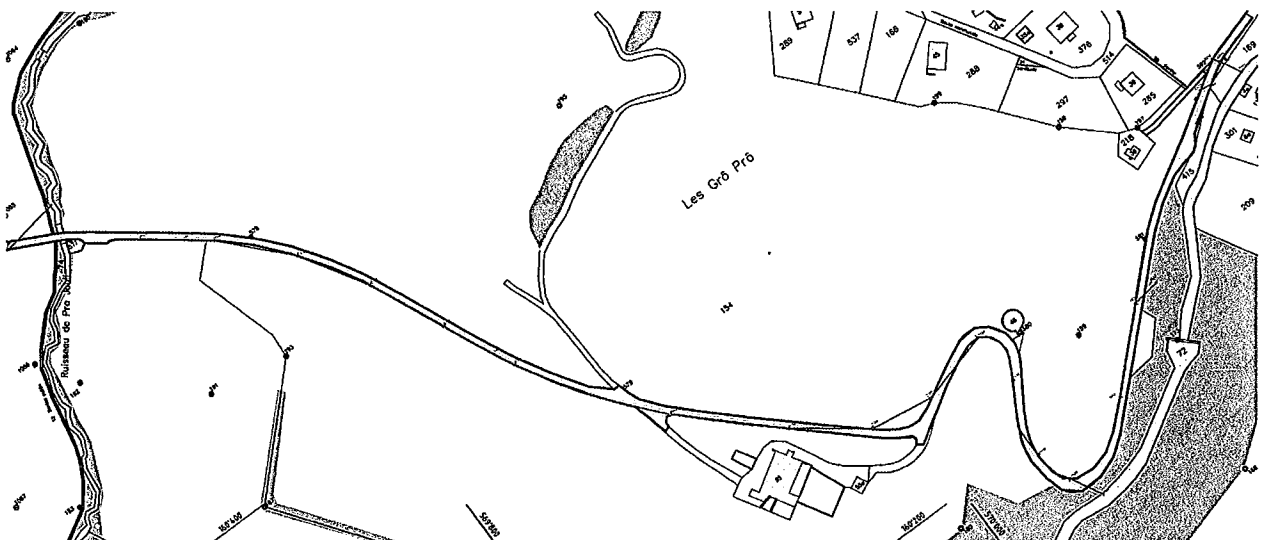
Présentation des deux slides :

- Rte des Chavonnes :



Longueur : 440 m, le dernier entretien a eu lieu en 1980 (tapis a été refait) Cette route a été construite dans les années 1960.

- Rte de Pra Jouli : 1470 m, cette route a été construite en 1992 et seuls quelques entretiens courants ont été effectués.





Les sondages effectués sur ces deux secteurs de route, à caractère agricole, ont démontré l'urgence d'entreprendre des travaux de remise en état. (*plusieurs d'entre-vous empruntent ces routes et ont dû constater leur état de dégradation avancé*) Un mandat a été donné à notre ingénieur communal, M. Jean-Marc Savary qui a établi un rapport détaillé sur les travaux à entreprendre pour chacune d'elle. Le Conseil communal a ensuite procédé à des demandes d'offre « sur invitation » à différentes entreprises régionales pour compléter le dossier de demande de subventions. L'offre de JPF a été la plus avantageuse.

Ce dossier a ensuite été transmis au Canton pour pouvoir bénéficier des subventions des améliorations foncières, versées par le Canton et la Confédération. Une expertise a eu lieu à fin août en présence d'un expert fédéral, d'un représentant du Service de l'agriculture et d'une délégation du Conseil communal. A l'issue de cette expertise, il a été admis que ces réfections pouvaient bénéficier de subventions AF d'env. 57% sur l'investissement total excepté sur celle des Chavonnes où une réduction a eu lieu la vocation agricole n'étant pas tout à fait remplie.

Concernant la route de Pra Jouli, la commune de Bulle, propriétaire d'un secteur, s'est engagée, par écrit, à participer financièrement à cette réfection. Toutefois, la Commune du Pâquier sera le pilote de l'ouvrage.

Mme la Présidente présente ces deux projets séparément avec leur financement respectif et informe qu'un vote séparé, par objet, aura lieu.



Route de Pra Jouli

Cet ouvrage relie le village au quartier des Albergeux, il est constitué d'une chaussée de 3 m de largeur, d'un accotement de 50 cm et d'une longueur totale de 1470 m.

Une longueur de 260 m est située sur le territoire de Bulle, le solde de 1210 m est sur le territoire communal.

Il est à noter que le Service des améliorations foncières a accordé en 1993 les subventions fédérales et cantonales à titre de « chemins d'accès de ferme et d'alpage » (Gros Pra et Pra Jouli).

La signalisation actuellement en place devra être adaptée, car elle interdit le passage de véhicule de plus de 3,5 tonnes alors que les nouveaux véhicules agricoles dépassent aujourd'hui cette norme.

Les sondages ont démontré que :

- la fissuration de la chaussée sur 70% de la longueur et que le coffre présente des faiblesses qui diminuent la portance,
- des venues d'eau ont fortement contribué à la dégradation de l'ouvrage (ceci malgré des drainages complémentaires).

Par conséquent, une reconstruction est nécessaire. Le réseau de drainage sera complété. Un curage et contrôle caméra des canalisations existantes seront effectués.

La largeur de la chaussée existante est de 3m (maintenue), la largeur totale avec les accotements sera de 4 m.

Une fermeture complète du trafic aura lieu lors de la stabilisation du coffre et lors de la pose du revêtement bitumineux épaisseur 7 à 10 cm ! (pas de gravillonnage).

Début des travaux : la commune doit attendre d'abord la décision formelle (décision de principe déjà confirmée) de subventionnement avant de débiter les travaux espérés pour le printemps 2017.

Financement : pour ce point, Madame la Présidente passe la parole à M. **Nicolas Gremaud**, Conseiller communal responsable des finances.



Nicolas Gremaud explique le plan financier pour cet objet :

Coût brut estimé	fr. 360'000.00
Subventions attendues (cantonales) 27 %	fr. 97'200.00
Fédérales 30 %	fr. 108'000.00
Solde à charge de la commune de Bulle	fr. 25'800.00
Montant net à la charge de la commune du Pâquier	fr. 129'000.00
Intérêts passifs sur emprunts (2.00 %)	fr. 2'580.00
Amortissement annuel minimal (7 %)	fr. 9'030.00
Total charges annuelles au budget de fonctionnement	fr. 11'610.00

Après ces explications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. Karim Mekki pour la lecture du rapport de la commission financière :

Après examen de l'objet soumis, la Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Mme la Syndique remercie cette commission et ouvre la discussion :

Michel Savary estime que si cette route est payée par la commune, elle doit être laissée libre d'accès. Elle avait été construite afin que les habitants des Albergeux puissent venir conduire les enfants à l'école.

Mme la Présidente lui répond que cette route a été financée en partie par les AF car elle servait avant tout à desservir les domaines agricoles des Gros Pra et de Pra Joui. Si cette route avait été construite uniquement pour les Albergeux, la commune n'aurait pas pu obtenir les subventions pour sa construction. Cette route est prioritairement une route agricole avec un délestage pour les véhicules privés. La signalisation sera modifiée et la route restera ouverte à tous.

Michel Savary s'étonne que cette route soit aussi cassée ?

Mme la Présidente explique que le coffre de la route n'a pas été conçu pour le passage de grosses machines agricoles comme actuellement. Celui-ci sera refait.

Jean-Louis Aubry demande quelles entreprises ont été sollicitées pour remplir l'appel d'offre et est-ce qu'un ingénieur sera mandaté pour la surveillance du chantier ?

Mme la Présidente lui répond que les entreprises JPF Constructions, Grisoni Zaugg, Route Modernes et Brodard constructions ont été contactées. En ce qui



concerne la surveillance du chantier, M. Jean-Marc Savary, l'Ingénieur communal sera la personne référente pour cette surveillance.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'objet au vote.

Vote :

Décision : L'assemblée communale approuve l'investissement de la Route de Pra Jouli par 44 oui et 1 abstention.

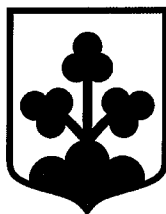
Mme la Présidente remercie les citoyens pour leur confiance.

Route des Chavonnes

Le tronçon concerné mesure 440 m et la réfection est plus lourde étant donné que le vieillissement des infrastructures datent de sa construction dans les années 1960. Il a été constaté certains affaissements dans les bords, l'épaisseur variable du coffre, et l'état de la canalisation nécessitera des réfections assez importantes. Le prix au m¹ est d'ailleurs plus élevé que pour la route de Pra Jouli (fr. 409.-/ml) Sur ce tronçon, qui n'est pas entièrement agricole, puisque la route dessert également des habitations, le montant des subventions sera amputé de 15'000.- frs (soit 5'000.-/ par habitation).

Après ces explications, Mme la Présidente, passe la parole à Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable des finances, pour la partie financement.

Coût brut estimé	fr. 180'000.00
Subventions attendues (cantonales) 27 %	fr. 39'000.00
Fédérales env. 30 %	fr. 43'300.00
Montant à la charge de la commune du Pâquier	fr. 97'700.00
Intérêts passifs sur emprunts (2.0 %)	fr. 1'954.00
Amortissement annuel minimal (7 %)	fr. 6'839.00
Total des charges annuelles au budget de fonctionnement	fr. 8'793.00



Mme la Présidente précise que la commune obtiendra une subvention de 63 % sur une partie du tronçon étant donné que celui-ci est situé en zone de montagne 2. La zone de montagne 1 quant à elle bénéficie d'une subvention de 57 %.

Après ces explications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. Karim Mekki pour la lecture du rapport de la commission financière :

Après examen de l'objet soumis, la Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Mme la Syndique remercie cette commission et ouvre la discussion :

Comme personne ne demande la parole, Mme la Présidente passe au vote.

Vote : L'assemblée communale approuve l'investissement de la Route des Chavonnes à l'unanimité

3. Décision sur le mode de convocation des prochaines assemblées communales pour la législature 2016-2021

Mme la Présidente explique qu'à chaque début de législature, le mode de convocation des assemblées communales doit être confirmé ou modifié. Deux possibilités s'offrent au choix du législatif, soit la convocation individuelle ou la circulaire tous ménages, celle qui a toujours prévalu dans notre commune jusqu'ici.

C'est pourquoi le Conseil communal propose à l'assemblée communale de confirmer le mode « envoi d'une circulaire tous ménages » tel que pratiqué actuellement.

Comme personne ne souhaite s'exprimer sur ce choix, Mme la Présidente passe au vote.

Décision : l'assemblée communale approuve à l'unanimité l'envoi d'une circulaire tous ménages comme mode de convocation des prochaines assemblées communales pour la législature 2016-2021



4. Octroi d'une délégation de compétences au Conseil communal pour la législature 2016-2021

Mme la Syndique rappelle que l'assemblée communale a octroyé au Conseil Communal pour la législature précédente une délégation de compétence de 40'000.- frs. Cette délégation permet au Conseil Communal de procéder à des achats ou vente de terrains, (petites transactions) par exemple pour une correction de limite ou pour un échange de terrain, sans qu'il ait besoin de passer par un vote de l'assemblée.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, Mme la Présidente passe au vote.

Décision : l'assemblée communale approuve à l'unanimité l'octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à concurrence d'une valeur de fr. 40'000.00 pour la législature 2016-2021

5. Election à la commission financière pour la législature 2016-2021

En préambule, **Mme la Présidente** donne quelques directives sur la manière de voter : le vote des membres des commissions par l'assemblée communale peut avoir lieu de deux façons :

1. - par scrutin de liste ou
2. - par acclamation.

Le nombre de personnes qui seront proposées ce soir dans les trois commissions est égale au nombre de sièges à repourvoir, alors, il y a deux possibilités :

soit s'il y a une opposition à l'un-e des membres, auquel cas il faut passer par un vote au scrutin de liste,

soit aucune opposition n'est formulée, auquel cas un vote par acclamation peut avoir lieu.

Mme la Présidente posera la question suivante avant les différents votes : « Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que les personnes figurant à l'écran soient élues par acclamation ? »

Ces informations données, Mme la Syndique poursuit :



Le Conseil communal a consulté les membres actuels de cette commission pour connaître leur intention de poursuivre ou non leur mandat. Les 4 membres ont confirmé leur intérêt de rester membre de cette commission, il s'agit de :

- Laurence Corminboeuf
- Luc Pittet
- Didier Tornare
- Karim Mekki

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, elle passe directement à l'élection.

Décision : par acclamation Laurence Corminboeuf, Luc Pittet, Didier Tornare et karim Mekki sont élus à la commission financière pour la législature 2016-2021

Mme la présidente félicite ses personnes pour leur réélection et les remercie chaleureusement pour leur engagement et le sérieux dont ils font preuve dans le contrôle des finances communales durant leur mandat. Elle leur souhaite une bonne continuité dans cette fonction.

6. Election à la commission de naturalisations pour la période législative 2016-2021

Mme la Présidente explique que les membres de cette commission, ont aussi été consultés par le Conseil communal et les cinq acceptent de renouveler leur mandat, il s'agit de :

Mmes Antoinette Chassot, Adrienne Eguizabal, Nicole Ducarroz, Messieurs Christian Regli, M. Louis Sansonnens (actu. Président).

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, elle passe directement à l'élection.

Décision : par acclamation Antoinette Chassot, Adrienne Eguizabal, Nicole Ducarroz, Christian Regli et Louis Sansonnens sont élus à la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021

Mme la Présidente adresse aussi un immense merci aux membres de cette commission qui ont examiné les dossiers soumis pendant la législature précédente



avec soin, cœur et rigueur ! Il faut savoir que le candidat est entendu par la commission et que 3 dossiers ont été traités lors de la précédente législature. Elle rappelle que le préavis communal est le premier qui est requis dans la longue procédure d'obtention de la naturalisation.

7. Election à la commission d'aménagement pour la période législative 2016-2021

Pour cette commission, seuls deux membres reconduisent leur mandat, il s'agit de M. Luc Pasquier et Jean-Cyril Favre. M. Alexis Morand, se retire étant donné que son épouse est maintenant en charge de l'aménagement du territoire.

Pour le remplacer, le Conseil communal vous propose : M. Grégoire Pasquier, fils de François, ingénieur en environnement. Il connaît bien aussi l'aménagement du territoire puisqu'il travaille dans un bureau d'urbanisme.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, elle passe directement à l'élection.

Décision : par acclamation Luc Pasquier, Jean-Cyril Favre et Grégoire Pasquier, sont élus à la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021

Mme la Présidente félicite les deux anciens membres pour leur réélection et Grégoire Pasquier pour son élection. Elle lui souhaite du plaisir à siéger dans cette commission, qui ne se réunit pas souvent mais les enjeux sont importants. A vous trois, le Conseil communal pourra compter sur une équipe compétente qui saura appuyer l'exécutif dans ce domaine complexe de l'aménagement du territoire. Mme la Syndique les remercie d'ores et déjà pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans ce mandat.

Un merci particulier aux trois anciens qui ont collaboré à la préparation de notre nouveau PAL, adopté en avril 2014 (bien que quelques petites modifications soient encore en cours)

Mais surtout un immense merci à Alexis Morand qui s'est engagé dans cette commission avec intérêt, et surtout avec son bon sens terrien, son pragmatisme ô combien utile face aux urbanistes parfois un peu trop théoricien ! Bonne suite Alexis et encore une fois merci pour ton engagement.



8. Divers

Un projet de transformation du bâtiment de la gare vous avait été présenté à l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2015. Le Conseil communal avait prévu y aménager l'AES. Après des réflexions plus poussées, le projet prévu fait place à un nouveau ! Pourquoi, quelles en sont les raisons ?

Mme la Présidente passe la parole à Mme Antje Bisaz, nouvelle conseillère communale en charge des écoles.

Antje Bisaz explique qu'une décentralisation de l'AES de l'école n'est pas une bonne idée et amènera les problèmes suivants :

- l'emplacement de l'AES à la gare est dangereux (proche des rails de la route et d'un parking)
- les enfants devront effectuer 4 trajets par jours par la route de la gare.
- La séparation de l'AES ne favorise pas la collaboration entre enseignants et responsable AES
- La surface extérieure d'env. 164 m² qui servirait de places de jeux est trop petite pour 30 enfants.
- Le SEJ s'est prononcé favorablement au projet initial quant à l'aménagement intérieur du bâtiment destiné à l'AES. Toutefois, il s'est montré hésitant concernant l'entrée et l'emplacement.

De ce fait, dans le bâtiment de la gare, le Conseil communal a décidé d'y aménager l'administration communale.

Mme la Présidente explique que la commune est propriétaire du buffet de la gare et qu'actuellement l'administration est installée dans une structure louée.

Avec l'évolution attendue de la population, la dotation en personnel devra être augmentée. Les locaux actuels ne correspondent bientôt plus aux besoins.

La commune avait également prévu d'aménager des appartements au 1^{er} étage communal, solution qui n'est pas judicieuse au vu des nuisances hebdomadaires dues à la location de la salle polyvalente.

Avec l'aménagement de l'administration communale à la Gare, et vu le développement du village sur la partie inférieure (Clos de la Chapelle, En Crêta), l'administration communale ne sera pas décentrée. Des salles pour les sociétés seront également créées.

Michel Savary : avez-vous mandaté un ingénieur lorsque la commune a acheté le bâtiment de la gare ?



Mme la Présidente répond par la négative précise que le bâtiment de la gare était une opportunité pour la commune d'avoir de nouveaux locaux en propriété étant donné que la commune loue annuellement les locaux pour l'administration communale.

Les appartements de l'école seront réaménagés pour les besoins de l'école et de l'AES.

Sébastien Méloni demande si les nouveaux locaux de l'AES permettrait une augmentation de la prise en charge des enfants (12 enfants actuellement et 15 pour les repas)

Mme la Présidente confirme que les nouveaux locaux prévus pour l'AES permettront d'accueillir plus d'enfants. Cependant, le projet n'est pas encore assez avancé pour vous donner des informations complémentaires. Par contre, les plans de la nouvelle affectation de la gare vous seront soumis lors de l'assemblée de cet automne.

Mme la Présidente donne une information pour les propriétaires de chiens :

Elle explique que de trop nombreux chiens sont laissés en liberté. Le Conseil communal tient à rappeler aux propriétaires qu'ils doivent être tenus en laisse et qu'ils ne doivent en aucun cas rôder sur les voies publiques, au risque de créer des accidents, notamment pour les cyclistes mais aussi des peurs parmi les personnes plus sensibles.

Mme la Syndique ouvre la discussion dans ces divers.

Jean-Louis Aubry au nom des habitants de la rue des Rounè, des Combettè et du Carmel lit un message expliquant combien la circulation a été difficile durant la durée des chantiers Etter, Artech, Meloni et Romanens. Suite à un courrier de citoyens, la commune a mis en place une signalisation avec un sens unique. Ces panneaux n'ont pas été respectés par les automobilistes et la circulation était vraiment très difficile. Les entreprises ont utilisé le domaine public à plusieurs reprises pour décharger, parké ou même déposé du matériel. De ce fait, la circulation devenait impossible. A de nombreuses reprises, les voitures ont dû attendre ou rebrousser chemin.



Mme la Présidente reconnaît que la circulation a été difficile le long de ces routes. Toutefois, la commune ne peut pas interdire les constructions sur les parcelles qui sont en main privée. A plusieurs reprises, un membre du Conseil communal est intervenu sur le chantier. Il a demandé que les voitures des ouvriers soient stationnées sur la place du village. A décharge des entreprises, la topographie du terrain a rendu la construction de ces maisons très difficile.

Jean-Louis Aubry pense que le Conseil communal aurait dû trouver une solution convenable pour tous, et pour cela il aurait dû convoquer la police, les entreprises et les riverains pour trouver une alternative à ces problématiques.

Mme la Présidente : Avant de mettre en place la signalisation, le Conseil communal s'est renseigné auprès de M. Jean-Marc Andrey, agent de police et auprès du Service des Ponts et chaussées. De plus, la police a été appelée quelques fois sur place.

Benoît Cotting explique que certaines fois, ce n'est pas des véhicules qui bloquaient la route mais des matériaux d'excavation. (terre, gravier...). Les grues des chantiers ont également été mises sur le domaine public sans luminaire. Cela fait deux ans que ces routes sont obstruées et ce n'est pas terminé !

Mme la Présidente explique que Le Pâquier change et avec la nouvelle LAT, la densification des terrains est désormais une constante. Elle admet que ces plaintes sont compréhensibles et promet que le Conseil communal examinera si d'autres mesures peuvent être prises pour les futurs chantiers.

Luc Pittet propose que des amendes soient mises aux entreprises.

Mme la Présidente précise que pour mettre des amendes, la commune doit avoir un règlement ad hoc.

Nouvel habitant se dit désolé des désagréments causés par ces habitations. Il est vrai que quelques fois, plusieurs maîtres d'état étaient sur place en même temps ce qui occasionnait des perturbations du trafic.

Valérie Romanens abonde dans le même sens et s'excuse auprès des riverains concernés que leur chantier ait créé de telles perturbations.

Benoît Cotting relève qu'il n'a rien contre les nouveaux habitants mais contre les promoteurs et les maîtres d'état qui construisent de telles maisons.

Jean-Pierre Jacquat dénonce le fait que la commune n'a rien fait et que les promoteurs auraient dû entreposer leur matériel sur leur parcelle et non le domaine public.



Mme la Présidente pour clore cette discussion, prend acte de toutes ces remarques, ne peut que compatir de cette situation mais réaffirme que la commune est intervenue à plusieurs reprises sur les différents chantiers et qu'il est faux de dire que la commune n'a rien entrepris.

Michel Savary se demande pourquoi une barrière a été mise sur la route de Pra Mélé étant donné que la route est une route AF

Mme la Présidente précise que c'est une route AF gérée par un syndicat. Ce dernier, d'un commun d'accord, a décidé de mettre cette barrière qui par ailleurs a été mise à l'enquête publique. De ce fait, cette barrière est légale et seule les ayants droits ont accès à ce chemin.

Pascal Guerre au nom du quartier des Mésanges demande des informations au sujet de la création d'une mesure sécuritaire le long de la route de Pra Jouli pour les enfants qui se rendent à l'école. Un courrier avait été adressé au Conseil communal en décembre 2015 et il avait été répondu que le Conseil communal mettrait tout en œuvre pour trouver les meilleures solutions.

Mme la Syndique explique que le conseil communal est conscient des dangers liés à cette route. Cependant, comme le terrain qui jouxte la route est privé, la commune doit obtenir l'accord du propriétaire pour construire sur son terrain. Une rencontre a eu lieu il y a quelques semaines et actuellement, le conseil communal attend une proposition concrète de la part de propriétaire concerné. Malgré le fait, qu'il n'est pas opposé à la création d'un chemin piétonnier, il a mis des conditions à l'échange soit la mise en zone d'une partie de son terrain, condition que la commune ne peut pas appliquer. Un projet réalisé par M. Jean-Marc Savary, ingénieur civil démontre que l'emprise de terrain serait de 387 m². Elle rappelle que le conseil communal est sensible à cette problématique et est conscient des dangers liés à la circulation sur ce tronçon bien que d'autres secteurs présentent aussi des dangers.

Pascal Guerre encourage le Conseil communal à poursuivre sa démarche et à trouver une solution.

Karim Mekki pense que le village se densifie trop et trop vite.

Mme la Présidente explique que le village est dans une étape charnière et que d'ici la fin 2017 plus de 300 habitants vont arriver au Pâquier. Le village devra s'adapter, notamment au niveau des infrastructures et le travail qui préoccupe actuellement les membres de l'exécutif se situe au niveau de l'anticipation des problèmes liés à l'arrivée de nouveaux habitants.



Comme personne ne souhaite s'exprimer, Mme La Syndique invite chacun à poursuivre, hors protocole, cette soirée autour d'une verrée dans un esprit convivial.

Elle souhaite une bonne fin de soirée et lève cette assemblée en remerciant chacun pour sa participation active et l'intérêt que les citoyens portent à leur commune.

Les citoyens lèvent l'assemblée, il est 21.35 h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique :
Antoinette Badoud



La Secrétaire :
Fabienne Pharisa